

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 51
Membres absents : 27
Procurations : 13

Séance du 15 février 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du mois de février, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 09/02/2023
Date de transmission : 21/02/2023
Date de mise en ligne : 22/02/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. OTT Jean-Martin, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RINQUEBACH Ariane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAILLEAUX Hélène, M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. KAHRIC Franck, M. LATSCHA Gaston (pouvoir à Mme CHAPPEL Josiane), Mme LEFEBVRE Martine, M. MARTIN Anthony, M. LITZLER Thierry, M. MULLER Hubert, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à Mme GANGLOFF Karin), M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir Mme BACH Céline), M. SCHACHER Francis (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICKLIN Julien, M. SCHMITTER Bernard (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. STRIBY Patrick (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

24^{ème} QUESTION

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2023-024)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 janvier 2023, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022 :

Point 1-2 des délégations - Ester en justice au nom de la Communauté d'Agglomération, en se faisant assister le cas échéant par des avocats, soit en demande soit en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, ainsi que le Tribunal des Conflits pour toutes les actions et dans tout domaine, au fond ou en référé, ainsi que, dans les mêmes conditions, devant toutes instances non juridictionnelles, destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la Communauté d'Agglomération :

- Rédaction d'un mémoire en défense suite à la mise en cause de la collectivité dans le cadre d'un contentieux en matière de travaux publics (compétence eau et assainissement).

Point 1-8 des délégations - Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation d'un portail à la rhizosphère de Leymen suite à un choc de véhicule tiers, pour un montant de 3 000 € ;
- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation de PAV sur le parking de l'école Galilée à Saint-Louis suite à un choc de véhicule tiers, pour un montant de 2 814,83 € ;
- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation de dégâts matériels suite à vandalisme à la rhizosphère de Michelbach-le-Haut, pour un montant de 1 832,38 € ;
- Remboursement de la SMACL pour l'indemnisation de pneus suite à l'encastrement d'une plaque du pont à bascule d'un véhicule de la société SCHROLL, pour un montant de 399,85 €.

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les

modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Signature d'une modification de marché public n°1 pour prix nouveaux et accostage en fin de chantier dans le cadre des travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable sur les communes de Rodersdorf (CH) et Leymen (FR), passant le montant total du marché de 489 285,75€ HT, soit 587 142,90 € TTC à 511 308,67 € HT, soit 613 570,40 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour des travaux de rénovation de voirie sur la liaison cyclable STEINBRUNN-LE-HAUT / RANTZWILLER, avec la société TP3F, pour un montant forfaitaire de 54 612 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour la réalisation d'une étude «de diagnostic social et d'évaluation des besoins des ménages sédentarisés au 14 rue Camille Roche à UFFHEIM, avec l'association APPONA 68, pour un montant forfaitaire de 4 900 € TTC ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement intérieur au COSEC de Village-Neuf, avec la société ATELIER G5, pour la réalisation de travaux supplémentaires, faisant passer le montant du marché de 24 000 € HT, soit 28 800 € TTC, à 26 200 € HT, soit 31 440 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage de Saint-Louis Agglomération, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2023, reconductibles 3 fois, avec la société SAINT-NABORD Services, pour un montant forfaitaire mensuel total de 5 335,34 € HT (tranche ferme) ;
- Conclusion d'un marché public pour l'aménagement d'une voie verte à HAGENTHAL-LE-HAUT, avec la société TP3F, pour un montant total simulé de 64 460 € HT, les prestations étant réglées par application des quantités réelles aux prix du BPU ;
- Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de bacs de collecte, de pièces détachées et accessoires destinés aux collectes de déchets en porte à porte, pour une période initiale d'un an, à compter de la date de notification de l'accord cadre et tacitement reconductible 3 fois, avec la société COLLECTAL, pour un montant minimum annuel de commande de 20 000 € HT et un maximum annuel de 225 000 €HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la rénovation de la toiture de la pépinière d'entreprises de SAINT-LOUIS Agglomération située à Saint-Louis - Lot 1 : Désamiantage, avec la société MADER SA, pour un montant total simulé de 29 745,00 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la rénovation de la toiture de la pépinière d'entreprises de SAINT-LOUIS Agglomération située à Saint-Louis – Lot 2 Charpente-traitement de charpente, avec la société ARKEDA, pour un montant total simulé de 176 145,70 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la rénovation de la toiture de la pépinière d'entreprises de SAINT-LOUIS Agglomération située à Saint-Louis – Lot 3

Couverture-zinguerie, avec la société GALOPIN, pour un montant total simulé de 71 000 € HT ;

- Conclusion d'un marché public pour la rénovation de la toiture de la pépinière d'entreprises de SAINT-LOUIS Agglomération située à Saint-Louis – Lot 4 Menuiserie-aluminium, avec la société OMNIVERRE, pour un montant total simulé de 5 192 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la rénovation de la toiture de la pépinière d'entreprises de SAINT-LOUIS Agglomération située à Saint-Louis – Lot 5 Echafaudage, avec la société PEINTURE MAMBRE, pour un montant total simulé de 8 816 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la rénovation de la toiture de la pépinière d'entreprises de SAINT-LOUIS Agglomération située à Saint-Louis – Lot 6 Photovoltaïque, avec la société GALLIM ENERGIES, pour un montant total simulé de 52 884,85 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la rénovation de la toiture de la pépinière d'entreprises de SAINT-LOUIS Agglomération située à Saint-Louis – Lot 7 Peinture, avec la société PEINTURE MAMBRE, pour un montant total simulé de 3 440 € HT ;
- Conclusion d'un marché réservé pour la réalisation de prestations de service de blanchisserie pour les vêtements de travail de SAINT-LOUIS Agglomération pour les années 2023 à 2026, pour une période initiale d'un an, à compter du 1er janvier 2023, jusqu'au 31 décembre 2023, tacitement reconductible 3 fois, avec l'association MARIE PIRE, pour un montant minimum annuel de 1 000 € HT et un montant maximum annuel de 12 000 € HT ;
- Signature d'une modification de marché n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude et l'accompagnement dans la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG), avec la société POPULUS, allongeant la durée d'exécution du marché pour la réalisation d'une mission supplémentaire, sans incidence financière ;
- Signature d'une modification de marché n°1 au marché de conception, mise en œuvre, hébergement et maintenance d'un espace de partage en ligne réservé « Mutualisation » entre les 40 communes membres et SAINT-LOUIS Agglomération, avec la société KARDHAM DIGITAL, pour la réalisation de prestations complémentaires, faisant passer le montant de la partie forfaitaire du marché mixte de 10 570,00 € HT soit 12 684,00 € TTC, à 13 470 € HT, soit 16 164,00 € TTC ;
- Signature d'une déclaration de sous-traitance dans le cadre du marché d'entretien et de réparation des fuites sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement de SAINT-LOUIS Agglomération – Lot n°1, portant acceptation de la sous-traitance par la société titulaire du marché SCATP des prestations d'entretien et réparation des fuites sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement à la société SCLTP, pour un montant de 50 000 € HT ;
- Signature d'une déclaration de sous-traitance dans le cadre du marché d'entretien et de réparation des fuites sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement de SAINT-LOUIS Agglomération – Lot n°2, portant acceptation de la sous-traitance par la société titulaire du marché SCLTP des

- prestations d'entretien et réparation des fuites sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement à la société SCATP, pour un montant de 50 000 € HT ;
- Signature d'une modification de marché n°1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de mise en conformité et de réaménagement de la déchetterie de Bartenheim, avec le Cabinet MERLIN, modifiant le programme des travaux au stade AVP, pour un montant de 5 975,77 € TTC, faisant passer le montant total du marché de 22 350 € TTC à 28 325,77 € TTC ;
 - Conclusion d'un marché subséquent n°5 de relance, relatif à l'accord-cadre de fourniture d'énergie pour les communes membres du groupement de commandes, dont SAINT-LOUIS Agglomération est coordonnateur – Gaz naturel et Electricité - Lot 4 : Gaz naturel – Sites T2/T3 zone GRDF, avec la société REGIONGAZ, pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2023, pour un prix de la molécule de 95,25 € HT soit 143,62 € TTC ;
 - Conclusion d'un marché subséquent n°5 de relance, relatif à l'accord-cadre de fourniture d'énergie pour les communes membres du groupement de commandes, dont SAINT-LOUIS Agglomération est coordonnateur – Gaz naturel et Electricité - Lot 5 : Gaz naturel – Sites T2/T3 zone VEOLIA, avec la société REGIONGAZ, pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2023, pour un prix de la molécule de 93,64 HT, soit 141.68 € TTC.

Point 4-2 des délégations – Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Signature de divers avenants aux conventions de mise à disposition conclues avec les entreprises domiciliées à la Pépinière d'entreprises de Schlierbach, pour modification du montant mensuel des charges de la location de bureau ou d'atelier ;
- Conclusion d'une convention en hôtel d'entreprises avec la société Proptium, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, pour un montant mensuel de 458,40 € TTC ;
- Conclusion d'une convention d'occupation précaire pour l'occupation de la partie extérieure du bâtiment voisin à la Pépinière d'entreprises de Schlierbach, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, avec la société ART EAU JARDIN, pour un montant mensuel de 180 € TTC ;
- Conclusion d'une convention d'occupation précaire pour l'occupation d'un terrain voisin à la Pépinière d'entreprises de Schlierbach, pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2023, avec la société ART EAU JARDIN, pour un montant mensuel de 600 € TTC.

Point 4-9 des délégations - approuver et signer toutes les conventions ou tous les procès-verbaux prévoyant l'intégration d'équipements relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération dans son domaine public :

- Signature d'un procès-verbal d'incorporation d'un ouvrage d'assainissement dans le domaine communautaire et de remise d'ouvrages d'assainissement au délégataire du service public de l'assainissement concernant le « Parc du Château d'Eau » à Saint-Louis

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 1 077 504,92 € en section de fonctionnement
- 603 385,82 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 janvier 2023.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 20 février 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN